

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

9 mars 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Christian PASCAL qui donne pouvoir à M. Didier BERTOLETTI.

Le conseil débute à 18h30 par la lecture du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2020 qui est accepté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : réfection des trottoirs Grande rue / pour 8/8

1/ Lotissement : fin de travaux

Les travaux du Lotissement sont terminés : viabilisation et voirie. Il reste les enrobés à faire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux de finition du lotissement La Glacière référencé PA02561119C0004 délivré le 10 septembre 2019.

pour : 8/8

2/ vente de bois en affouage

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que le stère de bois sera facturé 5 € (cinq euros).

pour : 8/8

3/ vente de la parcelle AA32

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de vendre la parcelle AA32 au prix de 36 € le m² au Crédit Mutuel Agencement Foncier et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

pour : 8/8

4/ convention SPA : fourrière

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'obligation faite aux communes de gérer les problèmes de divagation des chiens et des chats. Elle propose d'établir une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté afin de bénéficier d'un service de fourrière. Ce service est payant à raison de 0.50 € par habitant et par an. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'établir une convention avec la SPA et autorise le Maire à la signer.

pour : 8/8

5/ cartes avantages jeunes 2020-2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler, aux familles qui le souhaitent, l'offre des cartes avantages jeunes 2020-2021 aux jeunes âgés de 11 ans (nés en 2009) à 23 ans (nés en 1998) et domiciliés à La Vèze.

pour : 8/8

6/ Lotissement La Glacière : convention ENEDIS

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 janvier approuvant le devis ENEDIS. Une convention établissant les modalités doit être signée entre les deux parties. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention portant sur les travaux de raccordement du lotissement La Glacière, rue de la Glacière, parcelle AA 516, au réseau basse tension souterrain, et autorise Madame le Maire à la signer.

pour : 8/8

7/ vote des taxes locales 2020

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, il convient à partir de cette année de ne voter que les taxes foncières. Elle rappelle les taux votés en 2019 :

taxe foncière sur le foncier bâti 17.55 %

taxe foncière sur le foncier non bâti 22.34 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux pour l'exercice 2020.

pour : 8/8

8/ comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2019 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour la comptabilité des budgets Commune et Lotissement La Glacière.

pour : 8/8

9/ comptes administratifs 2019

Madame le Maire présente les résultats du Budget Commune 2019 :

Fonctionnement : excédent de 32 157.93 € clôture : + 245 400.44 €

Investissement : déficit de 71 452.17 € clôture : - 36 060.21 €

L'adjoint délégué aux finances, préside le temps de cette délibération et demande au Conseil Municipal de délibérer, hors la présence de Madame le Maire. Après étude des documents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2019 du budget Commune, et constate qu'il est en conformité avec le compte de gestion 2019 dressé par le Percepteur.

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire présente les résultats du Budget Lotissement 2019 :

Fonctionnement : excédent de 65 000.00 € € clôture : + 65 000.00 €

Investissement : déficit de 3 875.67 € clôture : - 3 875.67 €

L'adjoint délégué aux finances, préside le temps de cette délibération et demande au Conseil Municipal de délibérer, hors la présence de Madame le Maire. Après étude des documents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2019 du budget Lotissement La Glacière, et constate qu'il est en conformité avec le compte de gestion 2019 dressé par le Percepteur.

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

10/ affectation des résultats

Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : + 245 400.44 €

Résultat de clôture en investissement : - 36 060.21 € *à reporter au compte D001*

Transfert 1/3 excédent de fonctionnement à GBL	16 076.62 €
Restes à réaliser - dépenses :	50 000.00 €
Restes à réaliser – recettes :	<u>0.00 €</u>
Résultat :	- 102 136.83 €

Considérant le besoin de financement en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 102 136.83 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement de 143 263.61 € au compte R002.

pour : 8/8

Budget Lotissement La Glacière

Résultat de clôture en fonctionnement : + 65 000.00 €

Résultat de clôture en investissement : - 3 875.67 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 65 000 € au compte R002 et la somme de 3 875.67 € au compte D001.

pour : 8/8

11/ Budget Primitif Commune

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Commune présenté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 350 767.00 € Recettes : 472 840.61 €

Investissement :

Dépenses : 173 577.21 € Recettes : 173 577.83 €

pour : 8/8

12/ Budget Primitif Lotissement La Glacière

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Lotissement présenté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 184 075.67 € Recettes : 370 860.00 €

Investissement :

Dépenses : 68 975.67 € Recettes : 68 975.67 €

pour : 8/8

13/ fond de concours pour réfection de trottoirs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser un fond de concours complémentaire à hauteur de 50 % du montant HT dans le cadre de la réalisation des aménagements de sécurité Grande rue pour la réfection de trottoirs. La somme de 5400 € est imputée au compte 2041512 du budget principal.

pour : 8/8

Informations

Sivu-Sages (foot) : projet d'investissement reporté en 2021 (pelouse synthétique à changer).

Syndicat du Marais de Saône : le contrat de M. Varechon est reconduit pour un an. Il continuera d'aider les agents des communes qui en ont besoin.

Projet de réfection du clocher : la commission travaux a rencontré des membres du comité de la Paroisse. La commune met en avant les priorités financières pour l'exercice 2020. Une nouvelle rencontre sera programmée après le renouvellement du Conseil Municipal.

Municipales : Madame le Maire fait un rappel sur le déroulement de la journée du 15 mars :

- fonctionnement du bureau de vote, fonction des assesseurs et des scrutateurs
- des modalités de vote pour les communes de moins de 1000 habitants : le scrutin majoritaire est la règle. Des listes sont constituées, mais elles peuvent être incomplètes. Les électeurs peuvent rayer certains noms, ou "panacher", c'est-à-dire ajouter à une liste des noms appartenant à une liste concurrente. Le résultat ne doit pas contenir plus de 11 candidats. *A partir de cette année, on ne peut plus ajouter le nom d'une personne qui ne s'est pas porté candidat. NB : les documents de propagande ne remplacent pas les bulletins de vote qui seront déposés de toute façon sur la table de vote*

Fin de la séance : 20h00

Vu pour être affiché 10 mars 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

